

## 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

**Désignation commerciale :** AGRI-MULOTS

**Numéro d'AMM :** 9200072

**Substance active :** Chlorophacinone à 0,0075%

**Type de produit :** (TP14) Rodenticides

**Identification du fabricant :**

LABORATOIRES MURE REUNIS

83 Chemin du Milon - 69126 BRINDAS

Téléphone : 04 78 45 28 28 - Télécopie : 04 78 45 28 77

www.labomure.com – info@labomure.com



Xn - Nocif

**Renseignements urgents des centres antipoison :** ORFILA - Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

## 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active chlorophacinone, l'absorption peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

## 3) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Appât raticide prêt à l'emploi à :

0,0075 % (0,075 g/kg) de Chlorophacinone

N° CAS : 3691-35-8

N° EINECS : 233-003-0

T+



T+ - Très toxique

N



N - Dangereux pour l'environnement

R23 – R27/28 – R48/23/24/25 – R50/53

Appât classé Xn NOCIF

Autre composant agréé :

Benzoate de dénatonium voir § 16.

N° CAS : 3734-33-6

N° EINECS : 223-095-2

## 4) PREMIERS SECOURS

**Inhalation :** non applicable.

**Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion :** En cas d'ingestion, d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche.

En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

## 5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le port d'un équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu n'est pas requis, il n'y a pas de danger particulier résultant de l'exposition aux produits de la combustion ou aux gaz produits.

Moyens d'extinction appropriés : Extincteur à poudre polyvalente, à neige carbonique, à eau ou à CO2.

En cas d'incendie, éviter, si possible, l'utilisation d'extincteur à eau pulvérisée s'il existe un risque de pollution des égouts et de la nappe phréatique.

## 6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Nettoyage : le produit peut-être recueilli avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple), utilisation de matière absorbante : sable-terre-sciure de bois etc ...

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que de sol.

Placer dans un conteneur pour élimination en décharge contrôlée.

## 7) MANIPULATION ET STOCKAGE

### Stockage :

- Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Ne pas réutiliser les emballages vides.

### Manipulation :

- Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
- Porter des gants appropriés.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Dangereux pour les chiens et/ou chats.
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

## 8) CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE



Equipements de protection individuelle.  
Gants.

Utiliser des gants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les poses et en fin de travail.

## 9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granulé de couleur rouge

Intervalle de pH : 6

Densité relative : 750 kg/m<sup>3</sup> à 20 °C

Solubilité : Non

Point éclair : >100°C

Le produit n'est pas inflammable, ni explosif et ni comburant.

## 10) STABILITE ET REACTIVITE

- Stable dans des conditions normales de stockage.
- Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage

## 11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Données toxicologique pour la matière active : CHLOROPHACINONE**

100 g d'appât prêt à l'emploi contiennent 7,5 mg de Chlorophacinone

### **TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE**

- DL50 rat (Sexe : M) : 3.15 mg/kg
- DL50 souris : 1.16 mg/kg

### **TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE DERMAL**

DL50 lapin (Sexe : MF) : 3 mg/kg

### **TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION**

Toxicité aigue par inhalation, 4 heures, rat - Sexe : MF - Souche : Sprague Dawley  
CL50 : Sprague Dawley mg/l d'air - Méthode : EPA/FIFRA

### **IRRITATION CUTANÉE (sur lapin)**

Non irritant

### **IRRITATION OCULAIRE (sur lapin)**

Non irritant

## **12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **Données toxicologique pour la matière active : CHLOROPHACINONE**

100 g d'appât prêt à l'emploi contiennent 7,5 mg de Chlorophacinone

### **EFFETS SUR LES ORGANISMES AQUATIQUES**

#### **TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES POISSONS**

- Lepomis macrochirus - CL50 : 0.62 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures - Exposition statique
- Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : 0.35 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures - Exposition statique

## **13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Elimination du produit non utilisé et de l'emballage :

- Pour les professionnels : Ils doivent être éliminés comme des déchets dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.
- Pour les amateurs : Ils doivent être éliminés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie.

Incinération, recyclage, mise en décharge contrôlée

## **14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

RID/ADR  
MARITIME  
AERIEN

} AGRI-MULOTS, produit formulé à 0,0075 % de Chlorophacinone, n'est pas soumis à la législation sur le transport des matières dangereuses

## **15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Etiquetage CEE : 3808.90.10.00.0S Etiquetage France : Xn NOCIF  
Emploi autorisé dans les jardins. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

**Phrase de risque** : R22 Nocif en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence** :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S37 : Porter des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Dangereux pour les chiens et/ou chats.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Classement OMS :

Maladies professionnelles tab(x) :

Travaux interdits :

Installations classées :

## 16) AUTRES INFORMATIONS

Phrase de risque du paragraphe 3 :

(Ne concernent pas la formulation en elle-même)

R23 toxique par inhalation

R27/28 très toxique par contact avec la peau et par ingestion

R48/23/24/25 toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le benzoate de dénatonium est une substance très amère non détectée par les rongeurs. Fortement désagréable au goût humain, cet amérisant réduit les risques d'ingestion accidentelle par les enfants.

### **CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.**

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de création. Ils sont donnés de bonne foi.